

Grand Port Maritime de Rouen

Conseil de Surveillance

**2^{ème} séance du Conseil de Surveillance
du vendredi 15 juin 2018**

Ajustement de la composition du Directoire

DÉLIBÉRATION CS 18/13

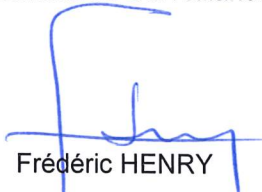
Vu la loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire,
Vu le décret n° 2008-1032 du 9 octobre 2008 pris en application de la loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008,
Vu le décret n° 2008-1146 du 6 novembre 2008 instituant le grand port maritime de Rouen,
Vu le Code des transports, notamment son article L 5312 - 9,
Vu le Code des transports, notamment ses article R 5312 – 23 et 25,

Sur proposition du Président du Directoire, le Conseil de Surveillance nomme Mme Nathalie JEANNE au sein du Directoire du Grand Port Maritime de Rouen.

Avec 17 membres présents sur les 18 membres en exercice, le quorum est atteint (17/18).

Votes favorables : 15
Votes défavorables :
Abstentions : 2

Le Président
du Conseil de Surveillance



Frédéric HENRY